



EXTRAIT DU
REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du
JEUDI 3 JUILLET 2025 à 19 h 00
Salon d'honneur de l'Hôtel de Ville

OBJET : D7 - Ecole municipale de musique - Actualisation des tarifs

Date de convocation : 27 juin 2025

Nombre de conseillers en exercice : 29

Nombre de présents : 21

Françoise MESNARD, Maire, Cyril CHAPPET, Myriam DEBARGE, Matthieu GUIHO, Jocelyne PELETTE, Jean MOUTARDE, Marylène JAUNEAU, Philippe BARRIERE, Mathilde MAINGUENAUD, Adjoints ;

Anne DELAUNAY, Anne-Marie BREDECHE, Denis PETONNET, Pascale GARDETTE, Catherine BAUBRI, Patrice BOUCHET, Michel LAPORTERIE, Fabien BLANCHET, Sabrina THIBAUD, Médéric DIRAISON, Julien SARRAZIN, Micheline JULIEN, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ayant donné pouvoir : 3

Arthur AUGER à Philippe BARRIERE ; Natacha MICHEL à Marylène JAUNEAU ; Gaëlle TANGUY à Anne DELAUNAY ;

Absents excusés : 3

Henoch CHAUVREAU ; Sandrine RONTET-DUCOURTIOUX ; Pierre-Michel MARCH

Absents : 2

Patrick BRISSET ; Houria LADJAL

Présidente de séance : Françoise MESNARD

Secrétaire de séance : Jean MOUTARDE

Mme la Maire constate que le quorum (15) et ouvre la séance.

Hôtel-de-Ville - BP 10082
17415 Saint-Jean-d'Angély cedex
Tél. : 05 46 59 56 56
Fax : 05 46 32 29 54
www.angely.net

CERTIFIÉ RENDU EXÉCUTOIRE
par télétransmission au contrôle de légalité
sous le n° 017-211703475-20250703-2025_07_D7-DE
AR Préfecture le 4 juillet 2025
et par publication dématérialisée le 7 juillet 2025

**D7 - École municipale de musique -
Actualisation des tarifs****Rapporteur : M. Cyril CHAPPET**

La dernière modification des tarifs de l'École municipale de musique a été effectuée par délibération n° D25 du 30 avril 2020.

Dans le cadre de la rentrée scolaire 2025/2026 de l'établissement, il convient d'harmoniser les tarifs des ateliers proposés.

Ainsi, les ateliers Musiques Actuelles Amplifiées et Jazz seront proposés au tarif de 30 € par trimestre pour les Angériens et les non-Angériens.

Les ateliers qui pourraient être développés par la suite se conformeront à cette tarification.

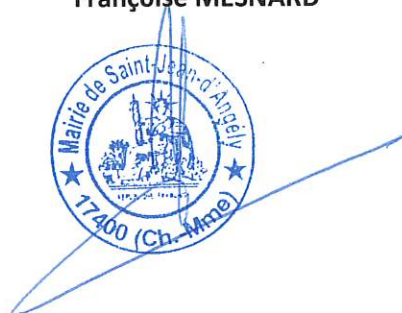
Il est demandé au Conseil municipal d'approuver les tarifs ci-joints de l'École municipale de musique à compter de la rentrée 2025/2026.

Le Conseil municipal, après délibération,

ADOpte les propositions de M. le Rapporteur, à l'unanimité des suffrages exprimés (24) :

- **Pour : 24**
- **Contre : 0**
- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**

**Pour extrait conforme,
La Maire,
Conseillère régionale,
Françoise MESNARD**



**Le Secrétaire de séance,
Jean MOUTARDE**

Cette décision pourra faire l'objet d'un recours administratif ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Tarif par trimestre	SAINT JEAN D'ANGÉLY							HORS SAINT JEAN D'ANGÉLY	
	T	T1	T2*	T3	T4	Adulte	- 18 ans	Adulte	
Eveil/Formation musicale/Atelier	80,00 €	66,00 €	56,00 €	37,00 €	32,00 €	107,00 €	110,00 €	227,00 €	
Instrument seul	80,00 €	66,00 €	56,00 €	37,00 €	32,00 €	107,00 €	110,00 €	227,00 €	
Eveil/Formation musicale/Atelier/Instrument	80,00 €	66,00 €	56,00 €	37,00 €	32,00 €	107,00 €	110,00 €	227,00 €	
Eveil musical sans instrument	50,00 €	41,00 €	35,00 €	23,00 €	20,00 €		66,00 €		
Formation musicale adultes						68,00 €		150,00 €	
Second instrument	40,00 €	33,00 €	28,00 €	18,00 €	16,00 €	75,00 €	88,00 €	110,00 €	
Ateliers	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	
Location instrument	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	44,00 €	66,00 €	

Réductions
2 ^{ème} inscrit : - 20%
3 ^{ème} inscrit et suivant : - 50%
Elève membre du Cercle philharmonique : Tarif "2 ^{ème} instrument adulte"
Demandeurs d'emploi et bénéficiaires des minima sociaux : T2*
Acceptation du dispositif "Pass' Association" en déduction des cotisations

Tranches/Quotient familial
T QF > 560,25 €
T1 QF de 330,05 € à 560,25 €
T2 QF de 230,81 € à 330,05 €
T3 QF de 180,96 € à 230,81 €
T4 QF < 180,96 €